

CCAS - COMMUNE DE CHAUDEFONDS SUR LAYON

SEANCE DU 05 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Chaudefonds-sur-Layon, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves BERLAND, Président.

Date de convocation du CCAS 28/02/2020

Nombre de Conseillers en exercice 11

Nombre de Conseillers présents 6

PRESENTS : M BERLAND, M. THIERRY, M.GASTÉ, Mme CORNÉE, Mme CHAUVIGNÉ membres élus ;
M ROBERT, membres désignés,

ABSENTS EXCUSES : Mme BABIN donne pouvoir à M.GASTÉ, Mme MERCIER donne pouvoir à Mme CHAUVIGNÉ, Mme MORON donne pouvoir à Monsieur THIERRY, Mme JURET donne pouvoir à Monsieur ROBERT

ABSENT : M. MONNIER

* * * * *

Approbation dU compte-rendu du 17 septembre 2019

N'ayant pas de remarques particulières, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2019 est adopté.

1/2020 - Budget CCAS - Approbation du compte de gestion 2019 du Receveur

Après s'être assuré que le receveur ait pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ statuant sur l'ensemble des valeurs inactives,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2/2020 - Budget CCAS - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration les résultats de l'exercice 2019 pour le budget du CCAS tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement. Les résultats de clôture de 2018 concernant le budget CCAS de la commune se répartissent de la façon suivante :

I - Budget CCAS	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	0		0	0	0	0
Fonctionnement	3549.18	0	2 612.29	390.00	-2 222.29	1 326.89
Total Général	3549.18	0	2 612.29	390.00	-2 222.29	1 326.89

Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote. Monsieur THIERRY soumet le compte administratif 2019 du budget CCAS au vote du Conseil.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- - **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget du CCAS.

3/2020 - Budget CCAS - Affectation du résultat 2019

Le compte administratif de l'année 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement : 0 €
 Section de fonctionnement : 1326.89 €

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- - **DECIDE** de l'affectation du résultat de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement - article 002 - Excédent antérieur reporté : 1326.89 €

4/2020 - Budget CCAS - Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Président présente le budget primitif aux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la section de fonctionnement du budget primitif 2020 du CCAS équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 4 536.89€ €
- **ADOpte** la section d'investissement, du budget primitif 2020 du CCAS équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 500 €.

Questions diverses :

- **Transport solidaire :**

Monsieur Robert informe les membres du CCAS qu'un nouveau décret est en cours sur la mobilité. L'accent est mis notamment sur le transport solidaire sur la notion d'adhérents et non plus de clients.

M.ROBERT demande si le CCAS pourrait éventuellement prendre en charge l'adhésion à l'association Familles Rurales pour les chauffeurs bénévoles mais également pour les personnes transportées.

Le service administratif doit vérifier dans quelles conditions cela peut se faire.

- **Collectif domicile 49**

Une information est transmise aux membres du CCAS en ce qui concerne le forum des innovations qui se déroulera le vendredi 10 avril de 13h45 à 17h00 à la cité des associations à Angers.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Yves BERLAND		Angèle CORNÉE	
Anthony THIERRY		Robert GASTÉ	
Philippe MONNIER	Absent	Elisabeth CHAUVIGNÉ	
Jean-Louis ROBERT		Claudine JURET	Absente excusée A donné pouvoir à M.ROBERT
Catherine MORON	Absente excusée A donné pouvoir à M.THIERRY	Annie BABIN	Absente excusée A donné pouvoir à M.GASTÉ
Jacqueline MERCIER	Absente excusée A donné pouvoir à Mme CHAUVIGNÉ		